

Sommaire

Assemblée générale
2006

Congrès des maires à
Paris

Les rubans du Patrimoine

Financement des
dépenses de
fonctionnement des
écoles privées sous
contrat d'association

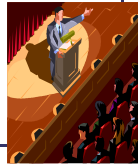
Revalorisation de la
R.O.D.P.

« Journée Internationale
de la Femme »

Vente de matériel

Assemblée Générale des Maires de la Mayenne 2006

Elle aura lieu le **samedi 14 octobre 2006** à CRAON



Congrès des Maires à Paris

Le 89^{ème} congrès des Maires et Présidents des communautés
de communes aura lieu les :

mardi 21 - mercredi 22 et jeudi 23 novembre 2006,
au Parc des Expositions, Porte de Versailles à Paris.

Les rubans du Patrimoine

Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti. Dans toute la France, les rubans du Patrimoine révèlent une infinie variété d'opérations qui prouvent l'importance de préserver et de mettre en valeur son patrimoine bâti afin de cultiver l'histoire de sa commune.

La 12^{ème} édition du concours organisée par l'Association des Maires de France, Dexia Crédit Local, la Fédération Française du Bâtiment et la Fondation du patrimoine, récompensera les communes qui ont réalisé des travaux, aujourd'hui terminés, entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2005.

Bien que riche d'un patrimoine important faisant l'objet de nombreuses opérations de mise en valeur, **le département de la Mayenne est absent de ce concours depuis plusieurs années faute de dossiers déposés par les communes.**

Dépôt du dossier avant **le 1er avril 2006.**

Pour télécharger le formulaire de candidature : www.batiportail.com

Pour tout renseignement : Fédération du Bâtiment - 7 rue de Paradis - 53004 LAVAL Cedex

☎ : 02 43 59 21 21



Financement des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association

L'article 89 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales pose le principe du financement, par les communes de résidence, des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association situées hors de leur territoire et accueillant certains de leurs enfants.

Voici quelques points importants relatés dans la circulaire du 2 décembre 2005 :

- ✓ « ...à défaut d'accord entre les communes sur les modalités de répartition des dépenses de fonctionnement des classes sous contrat, le préfet fixe leurs contributions respectives, après avis du conseil départemental de l'éducation nationale... »
- ✓ « ...la loi ne peut être lue comme imposant aux communes une charge plus importante pour le financement des écoles privées que pour celui des écoles publiques... »
- ✓ « ...la commune de résidence doit participer au financement de l'établissement privé sous contrat dans tous les cas où elle devrait participer au financement d'une école publique qui accueillerait le même élève... »
- ✓ Les modalités concrètes de la prise en charge des dépenses de fonctionnement liées à l'accueil d'élèves ne résidant pas dans la commune où est implanté l'établissement peuvent se traduire de la façon suivante :
 - la commune d'implantation verse une contribution pour l'ensemble des élèves qui fréquentent l'établissement,
 - les communes de résidence versent à la commune d'implantation la contribution prévue par l'article 89 de la loi du 13 août 2004.

En l'absence d'accord sur de telles modalités de coopération entre les communes intéressées, la commune de résidence pourra verser sa contribution directement à l'établissement privé.

- ✓ «... Le montant dû par la commune de résidence ne pourra excéder le montant du forfait communal versé par la commune d'implantation, qui coïncide avec le coût moyen de fonctionnement par élève des écoles élémentaires publiques de cette commune et tiendra compte des ressources de la commune de résidence.... »
- ✓ « ...la contribution de la commune de résidence, calculée sur la base des éléments décrits ci-dessus, ne pouvait en tout état de cause pas dépasser le coût qu'aurait représenté le même élève s'il avait été scolarisé dans une école publique de la commune de résidence ou, en l'absence d'école publique dans cette commune, le coût moyen des classes élémentaires publiques du département... »

Cette circulaire pose plusieurs problèmes d'interprétation. De ce fait, l'Association des Maires de France a fait parvenir un courrier au Ministre de l'Education Nationale le 26 janvier 2006 afin de demander des précisions sur la circulaire.

Pour lire la circulaire du 2 décembre 2005 dans son intégralité :
<http://www.education.gouv.fr/bo/2005/46/MENB0502677C.htm>

EDF Gaz de France Distribution la Mayenne revalorisation de la R.O.D.P. pour l'année 2006

Le montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (R.O.D.P.) pour 2006 à facturer à EDF Gaz de France Distribution la Mayenne est le suivant :

- ✓ Pour les communes inférieures ou égales à 2000 habitants, elle s'élève à 164,77 €.
- ✓ Pour les communes supérieures à 2000 habitants, il y a lieu de reprendre le montant de l'année 2005 et de l'augmenter de 2,17 % (soit appliquer un coefficient de 1,0217).

« Journée Internationale de la Femme »

A l'occasion de la « Journée Internationale de la Femme », le CEDIFF-CIDF de la Mayenne organise une table ronde sur le thème :

« Des femmes, des engagements »

le samedi 11 mars 2006

au Conseil Général - 39 rue Mazagran à Laval

de 10 h 30 à 14 h 30

Au travers de témoignages de femmes mayennaises, il s'agit de promouvoir l'engagement des femmes dans la société : engagement professionnel, engagement bénévole, engagement politique... et montrer que tout engagement, quelque soit sa nature et sa mesure permet de développer une société différente.

Pour la bonne organisation de cette journée, merci de vous inscrire avant le 6 mars 2006.

Contact : CEDIFF-CIDF de la Mayenne - 63 quai Paul Boudet - 53000 LAVAL

☎ : 02.43.56.99.29 - 📠 : 02.43.67.01.07 - ✉ : cidf53@wanadoo.fr

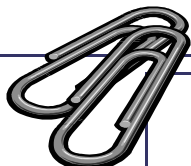
Vente d'un photocopieur et de matériel informatique

La Communauté de Communes « Le Horps - Lassay » vend :

- ✓ un photocopieur RICOH AFICIO 200 / prix à débattre
- ✓ un Pentium 2, 128 Mo RAM, disque dur 3 GO, windows NT work, écran 15 ''
- ✓ un Pentium MX233, 72 Mo RAM, disque dur 2 GO, windows 95 B, écran 17''
- ✓ un Pentium 2 350 Mhz, 64 Mo RAM, disque dur 4 GO, windows 98, écran 17''

Le matériel est visible à la médiathèque - Rue du Couvent à Lassay-les-Châteaux.

Prix à débattre - ☎ : 02 43 04 69 50



Vente d'un photocopieur

La commune de Deux-Evailles vend un photocopieur RICOH FT2212 au prix de 100,00 €.

Pour tout renseignement ou si cette annonce vous intéresse, bien vouloir contacter la mairie au :

☎ : 02.43.90.03.38